

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
 SÉANCE DU 8 MARS 2025**

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	27/02/2025
En exercice	14	Date de la séance	08/03/2025
Présents	9	Heure de la séance	9H30
Votants	10	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal de Vêrac
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal		X	BEC Dominique
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève		X	
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GUERIN Evelyne		X	
HAGUENIN Mélanie		X	
HAUCHARD Béatrice		X	
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

Madame Magali CATALOGNA est désignée secrétaire de séance.

N° 2025/05-0803 - DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS SUITE À LA RÉFORME DE L'APOSTILLE

Monsieur le Maire informe que la réforme de l'apostille (transfert aux notaires et dématérialisation) entre en vigueur cette année et que les communes ont jusqu'au 15 mars 2025 pour nommer des référents et transmettre leurs coordonnées au Conseil Supérieur du Notariat.
 Les référents peuvent être des élus et des agents.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2020-192 du 4 mars 2020 portant réforme des modalités de délivrance de la légalisation et de l'apostille ;

Vu le décret n° 2021-1205 du 17 septembre 2021 relatif à la légalisation et à l'apostille des actes publics établis par les autorités françaises ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2024 portant application de l'article 1^{er} du décret n° 2021-1205 du 17 septembre 2021 ;

Considérant la nécessité de désigner un ou des référents communaux pour la mise en œuvre de la réforme de l'apostille et de la légalisation ;

Monsieur le Maire propose que le groupe des référents de la commune soit composé d'élus et d'agents :

Élus : Karine MAUBERT-SBILE – Marie Agèle GISTAIN – Frédéric LEON
 Agents : Christine MEYNIER – Nelly SALDOT – Évelyne BYTNAR



DÉCISION :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DÉSIGNE Karine MAUBERT-SBILE – Marie Agèle GISTAIN – Frédéric LEON - Christine MEYNIER – Nelly SALDOT – Évelyne BYTNAR en qualité de référents communaux pour la réforme de l'apostille et la légalisation des actes.
- INDIQUE que les référents communaux auront pour mission de coordonner la mise en place des nouvelles procédures relatives à l'apostille et à la légalisation au sein de la commune, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer et transmettre tout document relatif à ce dossier.

VOTE : CONTRE 0

ABSTENTION 0

POUR 10

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré le 8 mars 2025

A Vérac, le 10 mars 2025

Le Maire,
Dominique BEC

Pour copie conforme,



Secrétaire de séance
Magali CATALOGNA